



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Jazz**

**Le Préfet de la Région Occitanie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice d'ISDAT de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Jazz**, dont les épreuves se dérouleront du 8 au 10 juin 2020, au centre de formation habilité ISDAT, 37 rue de Metz 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Nadine HERNU, présidente  
Directrice des études de l'unité Danse de l'ISDAT de Toulouse

- Madame Melissa DELFAU  
Formatrice équipe pédagogique Jazz au Centre ISDAT de Toulouse

- Monsieur Bernard KESCH  
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse jazz

- Madame Lydie GUELPA  
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, choisie sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **13 MAI 2020**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur régional des affaires culturelles  
Michel ROUSSEL